

## Séance du 26 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt six mai à 20 heures.

Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique

Etaient présents : MR BOEZ Pierre - FARAGUNA Antoine - BUISSET Arnaud - SAUVAGE Guillaume - LERCHE Jean-Jacques - HUART Marc - BANSE Sébastien - Mme BUISSET LAVALARD Marie-Bernadette - Mme DE VALICOURT Christine

Etaient absents : Mr BRIDAULT Guy (excuse) - LENOTTE François Xavier

Procurations : Mr BRIDAULT à Mme DE VALICOURT

Mr BANSE a été élu secrétaire.

Sur proposition de Mme BUISSET, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ADOpte** le compte rendu de la réunion du 7 avril 2010

Mme la Présidente a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **I – REMPLACEMENT DES FENETRES DE L'ECOLE**

Après présentation de l'étude des différents devis et après délibération, le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 1 voix Contre et 1 abstention **décide** de choisir les Ets SEEUWS pour un montant de 30 000 € TTC et **autorise** Madame le Maire à signer le devis.

Ces travaux seront subventionnés pour 35 % par la DGF et 25 % par la FDST.

### **II – LOCATION PRESBYTERE**

Le diagnostic DPE et le plomb ont été effectués dans les deux logements. Il en ressort que le réseau électrique du logement du 1<sup>er</sup> étage n'est pas aux normes. Une mise en sécurité s'impose. Un premier devis a été demandé auprès des établissements SENEZ, celui-ci s'élève à la somme de 1 792.08 €. Le conseil municipal souhaite avoir un autre devis.

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier émis par Me PANIEN (chargé de louer les logements). Il l'informe que Mr THUET et Mme GUERITTE postulent pour la location de l'appartement de l'étage. Après présentation du dossier, le Conseil Municipal accepte de louer l'appartement du 1<sup>er</sup> étage à Mr THUET et Mme GUERITTE pour un montant de 430 €.

### **III – ECLAIRAGE PUBLIC**

EITF propose pour un montant de 1 297.54 € l'implantation de 4 lanternes complémentaires.

**Monsieur FARAGUNA** et l'entreprise ont également analysé la facture EDF de la commune. Une économie d'environ 12 % pourra être réalisée en modifiant 6 des 7 abonnements en tarifs 094, sur la base d'une coupure de nuit plus courte tout en conservant un éclairage continu le samedi.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette nouvelle proposition.

#### **IV – TERRAIN RUE DE LESDAIN**

Mr LEGRAND souhaite acquérir la parcelle communale, Section ZI n° 19 d'une superficie de 50 ca, située rue de Lesdain qui jouxte son terrain. Il déclare prendre les frais de bornages à sa charge.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, accepte de vendre cette parcelle à Mr LEGRAND au prix de 20 € le M2.

La vente de ce terrain se fera par acte administratif.

#### **V – REMPLACEMENT CHAUFFE EAU ECOLE**

3 devis ont été présentés à l'Assemblée :

Mr SAUVAGE propose de voir s'il n'y a pas la possibilité de mettre un chauffe-eau gaz.

Mr GLACET a été mandaté pour voir si possibilité.

#### **VI – SECURITE ROUTIERE**

Suite au diagnostic relatif à l'opération d'aménagement de la Grand' rue (entre le carrefour de l'école et la Mairie) présenté par le cabinet d'ingénierie CIBLE VRD, le Conseil Municipal décide de faire appel aux services du cabinet d'ingénierie. Pour cela une convention de Maîtrise d'œuvre doit être signée entre la Commune et CIBLE VRD. La rémunération de cette mission s'élève à la somme de 3 468.40 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE de faire appel au Cabinet d'ingénierie CIBLE VRD et AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de Maîtrise d'Œuvre VRD.

#### **VII – ANCIEN CHATEAU D'EAU (Route de Guise)**

A la demande de Madame le Maire, la société SATTAM mandatée par NOREADE pour la démolition du château d'eau « ruelle du château d'eau » et la station de pompage propose de démolir le vieux château d'eau situé le long de la D 960 pour un montant de 4 664. 40 € TTC. Après un tour de table, le Conseil Municipal décide par 6 voix Pour et 4 Contre, vu le coût, de ne pas prendre en charge cette démolition.

Madame le maire a adressé un courrier de sollicitation pour cette déconstruction à Mr Talleu de Noréade et Mr Dupont Directeur adjoint eau potable à Wasquehal. La commission des travaux ira sur place pour voir ce qu'il y a lieu de faire pour sécuriser en cas de réponse négative.

#### **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

##### **➤ Jeux Intervillages**

Ils auront lieu le 13 juin à Esnes. Des flyers seront distribués sur la commune afin de sensibiliser la population pour y participer.

##### **➤ Tour de France**

Le Tour de France 2010 passera à Séravillers-Forenvil le 7 juillet. Des maillots seront distribués aux spectateurs dans la limite du stock en juillet.

### ➤ **Centre Aéré**

Le Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) aura lieu encore cette année à Awoingt. Une réunion d'information pour les parents aura lieu le 8 juin.

La participation des familles reste la même que celle de 2009, soit :

- 80 € pour le premier enfant
- 65 € pour le deuxième enfant
- 60 € pour le troisième enfant
- 270 € pour les enfants de l'extérieur.

La collectivité supporte :

- une part fixe de 10.80 € par jour et par enfant inscrit
- une part variable de 5.60 € par jour et par enfant présent
- un part du coût du ramassage en bus le matin et le soir
- une part pour la mise à disposition du personnel de service au prorata du nombre d'enfants présents.

Le conseil municipal, après présentation du dossier, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer la convention et faire participer la commune à ce centre de loisirs et s'assure que la dépense est prévue au budget.

### ➤ **PLU**

Madame le Maire a rappelé que le PLH a été validé pour la période 2008 à 2013 et qu'environ 20 maisons pourraient être construites sur la commune (à déduire de ce chiffre les constructions déjà réalisées) pour la durée du PLU.

La volonté du Conseil Municipal reste la même, dans un premier temps orienter l'urbanisation vers la réserve foncière.

La Commission d'urbanisme se réunira le 2 juin pour programmer la réunion publique.

### ➤ **Tentes**

Le Conseil Municipal par 7 voix Pour, 2 Contre et 1 abstention, DECIDE de louer les tentes aux particuliers habitant la commune. Un contrat de location ainsi qu'un règlement sera mis en place. Le montant de la location est fixé à 100 € la journée et la caution à 500 €.

### ➤ **Aérodrome**

Le 2 juin aura lieu une réunion où les différents Présidents des Intercommunalités, Monsieur le Sous-Préfet et les Maires de Niergnies et de Séranvillers-Forenville seront conviés. La reconversion des terrains de l'aérodrome de Cambrai-Niergnies est une charge financière trop lourde pour la CAC seule (60 millions d'Euros).

Concernant les agriculteurs, les AOT seront renouvelées pour cette année. Madame le Maire précise qu'elle est intervenue à différentes reprises pour exprimer l'inquiétude des agriculteurs concernant ces AOT. Pour l'instant, la CAC envisage le développement économique à Escaudoevres, Iwuy et Marcoing, environ 40 hectares de disponible.

### ➤ **Adhésion du réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord au CDG59**

Le **réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord** a demandé son adhésion au **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord**. Les collectivités et établissements publics affiliés doivent être consultés préalablement avant l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'affiliation au CDG59 du réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord, à partir de 2010.

➤ **Participation directe de la Commune aux charges syndicales du SIVOM de Vinchy**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Sous-préfet vient de lui faire connaître la décision du Président du **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Vinchy** qui a opté, en application du Livre II, Titre 1er, Chapitre II, Section 4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la participation directe de la commune aux ►

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De ne pas s'opposer à la décision syndicale.

➤ **Indemnités pour le gardiennage des Eglises communales**

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de la circulaire n° 10/47 de la Préfecture du Nord concernant la possibilité de verser une indemnité aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser une indemnité de 120 € à Madame DERAINE Marie-Louise, domiciliée 65, Grand' rue à Séranvillers-Forenville, qui s'occupe quotidiennement de l'ouverture et de la fermeture de l'Eglise, pour l'année 2010.

► **Travaux**

L'aménagement de la pointe de la place a été réalisé par les brigades vertes de la CAC pour les plantations, fournies par les Ets Buissart, et nos employés communaux pour les allées et pose de bancs.